

Affaire Viguiier : les vérités du commissaire Saby

Flamboyant au premier procès, il a exposé calmement ce qui, selon lui, fonde la culpabilité du professeur de droit.

STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND
ENVOYÉ SPÉCIAL À ALBI

ASSISES Qui nous a changé le commissaire divisionnaire Robert Saby ? Cette cheville ouvrière de l'enquête sur la disparition de Suzanne Viguiier, le 27 février 2000, avait proposé au premier procès du mari, Jacques Viguiier, une prestation ébouriffante.

Pour oser un parallèle cinématographique, disons qu'à Toulouse, en avril 2009, l'ancien numéro deux du SRP de la Ville rose rappelait furieusement Jean-Paul Belmondo, période *Guignolo*, prêt à grimper au lustre pour hurler la culpabilité de l'accusé. Hier, à Albi, c'est un autre homme qui vient nous déclarer, peu ou prou, le même texte. Mais

Fini, le choc de titans entre le superflic et le génie du crime

cette fois, on croirait Laurent Terzieff dans un monologue de Brecht. Le policier est calme, austère jusqu'à l'épave. Il ne gigote plus en tous sens. Il a remis toutes les fioritures, comme à l'issue d'un « training » intensif. Fini, le choc de titans entre le superflic et le génie du crime : place au « travail d'équipe », au « respect », à l'« humanité ». De sorte qu'il apparaît nettement plus crédible, surtout si on ne l'a pas vu à Toulouse. Cela tombe bien : les jurés sont dans ce cas.

M. Saby, donc, reprend les éléments clés de son enquête. Pour lui, tout s'est joué entre le 10 et le 12 mars 2000, pendant la garde à vue de l'universitaire. Le témoin relate l'épisode, capital à ses yeux, de la constatation, au domicile du couple, que le matelas de Suzy a disparu. Comme l'an passé, M. Viguiier devient « livide, défilé, très agité ». Comme l'an passé, M. Saby regrette de n'avoir pas

disposé d'un Caméscope pour immortaliser la scène. Le sac à main de Mme Viguiier retrouvé dans le placard, le jogging inhabituel qu'aurait effectué l'accusé le matin du crime - commis, selon le policier, entre 10 heures et midi -, le coup de fil insolite passé par l'intéressé à ses parents à 10 h 45 alors qu'il est censé courir, le commissaire apaisé n'oublie rien. Il affirme que l'amant de Suzy, dont l'hyperréactivité est stigmatisée par la défense, n'a nullement pesé au cours de cette brève « phase déterminante ».

Faire pression sur les témoins

Toujours « extrêmement serein », il ne farouchement avoir tenté de faire pression sur certains témoins en leur présentant des informations erronées, dont un faux dossier médical anéantissant l'alibi du jogging. Il réfute également l'idée qu'il aurait prophétisé, pour les enfants de M. Viguiier, au cas où celui-ci n'avouerait pas, un avenir épouvantable sur fond de prostitution et de drogue. M. Viguiier n'a jamais avoué et, Dieu soit loué, ses trois enfants sont magnifiques.

17h05. Après M^e Debuissou, M^e Szpigner, partie civile, interroge le témoin, qui est debout au micro depuis 10h10. Il

Le commissaire toulousain Robert Saby est apparu « extrêmement serein », hier à l'audience.
LAMBOLLEY / PHOTOPQR / LA DÉPÊCHE DU MIDI



est d'une efficacité redoutable. À défaut de pouvoir prouver la culpabilité de Jacques Viguiier, ce qui n'est d'ailleurs pas son rôle, l'avocat démine le terrain pour n'abandonner à la défense que de la terre brûlée. Avantage annexe : cela rallonge considérablement les débats, permet de poser différemment des questions auxquelles il a déjà été répondu. C'est de bonne guerre, mais problématique du point de vue de l'équité car tout à l'heure, M^e Dupond-Morette récupérera un témoin essoré qu'il entend encore confronter au père et à un collègue de son client, qui ont vertement dénoncé, à

cette barre, ses pratiques lors de la garde à vue de mars 2000.

On diffuse des écoutes. Sur l'une d'elles, M. Saby s'adresse à la mère du professeur de droit et lui explique avec une franchise qui fait plaisir à entendre comment il voit les choses : « Votre fils a dégoûté parce qu'il ne voulait pas divorcer. Il l'a refroidie, il l'a refroidie, mais il ne le reconnaît pas. »

Voilà qui est d'une élégance rare, mais le témoin se justifie : « J'utilise les termes policiers. C'est plus du *Audiar qu'altre chose*. » Avec Robert Saby, on ne s'éloigne jamais du cinéma. ■

Sûr de lui, Durandet dit parler avec ses « tripes »

OLIVIER DURANDET a été entendu pendant près de six heures, lundi. L'audition de l'amant de Suzanne Viguiier, disparue le 27 février 2000, s'est achevée vers 22h15 sur une impression désagréable. Le témoin, certain de la culpabilité de l'accusé, est convaincant, sûr de lui, dominateur. Ce qui trouble, c'est le mélange des genres : « Je parle avec mes tripes », explique l'homme qui les larmes aux yeux, murmure : « C'est le dernier jour de ma vie où je peux faire quelque chose pour Suzy. » Dans le même temps, M. Durandet, insaisissable, inflexible,

insolent comme un page, coupe la parole à ses contradicteurs, devance leurs questions, multiplie les « je vois ce que vous essayez de me faire dire » : il ne parle pas qu'avec ses tripes. Sa rouerie est telle qu'il parviendrait presque à faire oublier qu'il sort de garde à vue dans une procédure de subornation de témoin (nos éditions du 10 mars). Et qu'il vient de révéler pour la première fois avoir rôdé autour de la maison des Viguiier, le 27 février 2000 dans l'après-midi, ce qui lui aurait permis de constater que toutes les portes étaient verrouillées.

M. Durandet, donc, a menti mais, roublard, il fait de ces mensonges les plus belles preuves de son amour pour Suzy : le plomb change en or... Sa déposition s'achève par une confrontation avec le parrain de la fille aînée des Viguiier, Clémence (nos éditions du 6 mars). Scène stupéfiante : l'alchimiste judiciaire, assis, rugit comme un procureur : « Qu'es-tu fait pour chercher Suzy ? Tu as fait une croix sur elle aussi vite que ça ? » Olivier Durandet semble chez lui aux assises. Comme jadis, au domicile de Jacques et Suzy Viguiier. S.D.-S.

EN BREF

Pédophilie : sanctions contre l'abbé H.

Le prêtre pédophile, accueilli il y a 30 ans dans le diocèse de l'actuel pape Benoît XVI, a été suspendu pour avoir enfreint l'interdiction de s'occuper de jeunes, alors qu'une enquête a été ouverte dans un couvent sur de possibles nouveaux cas de pédophilie, a annoncé l'Église catholique allemande.

L'ex-convoyeur Toni Musulin reste en prison

La justice a rejeté deux demandes des avocats de l'ancien convoyeur de fonds, soupçonné d'avoir volé plus de 11 millions d'euros en détournant son propre fourgon en novembre 2009 à Lyon. Elles visaient à obtenir sa libération.

Une cargaison de 600 000 euros de cigarettes dérobée

Un poids lourd transportant une importante cargaison de cigarettes a été braqué par une dizaine de malfaiteurs encagoulés et armés qui ont dérobé la marchandise à Rosny-sur-Seine (Yvelines). Le camion a été brusquement bloqué par cinq véhicules. Le butin est estimé à quelque 600 000 euros.

Greenpeace cède face aux pêcheurs de Dieppe

Greenpeace a renoncé hier à faire entrer l'*Esperanza*, son navire amiral, à Dieppe (Seine-Maritime), en raison de l'hostilité des marins pêcheurs, qui lui ont interdit l'accès au port.

Enquête sur le crash évité dans les Alpes-Maritimes

La préfecture des Alpes-Maritimes a saisi la justice après la manœuvre d'évitement opérée en urgence par un Airbus d'Air France et un avion privé suisse mercredi dernier au-dessus du Cap-d'Antibes.

Défense : succès du plan « égalité des chances »

Le plan « égalité de chances » du ministère de la Défense, lancé il y a trois ans, a concerné 25 000 jeunes en 2009, s'est félicité hier le ministre, Hervé Morin.

L'emploi du temps de Viguiier et de Durandet passé au crible

DIMANCHE 27 février 2000. 4 h 30 : Olivier Durandet raccompagne Suzanne Viguiier, sa maîtresse, au domicile conjugal, après une soirée passée dans un tournoi de tarot. 8 h 30 : Jacques Viguiier, le mari, remarque que leur fille Clémence dort dans le lit de sa mère, à côté d'une forme dans laquelle il croit identifier cette dernière. Entre 10 heures et 10 h 30 : le père de M. Viguiier vient chercher, comme prévu, les trois enfants du couple et les emmène chez lui. 10 h 45 : Jacques Viguiier téléphone au domicile de ses parents, et part faire un jogging. Aux alentours de 12 h 15 : il rejoint enfants et parents pour le déjeuner. 16 heures : il va au cinéma avec ses enfants. Vers 18 h 30 : il passe chez lui, n'y voit pas Suzy, et emmène les petits dans une pizzeria. Dans la soirée, il reçoit deux appels d'Olivier Durandet (qu'il prend alors pour un simple ami de sa femme), déjà très inquiet. Celui-ci dit avoir constaté en fin d'après-midi que toutes les portes étaient fermées à clé.

Lundi 28 février. Vers 9 heures : Olivier Durandet se présente chez les Viguiier. En compagnie du professeur de droit, il parcourt la maison : les deux hommes découvrent notamment, dans une salle de bains, les vêtements



Jacques Viguiier (à gauche), le mari, et Olivier Durandet, l'amant de Suzanne Viguiier, se sont présentés au palais de justice d'Albi, lundi dernier.
CABANIS/AFP

qu'aurait pu porter Suzy la veille. Ce lundi, la victime aurait dû rencontrer un avocat pour préparer son divorce. Mardi 29 février : Jacques Viguiier se rend à Orgeix (Ariège), propriété familiale, pour passer une partie de la deuxième semaine des vacances d'hiver avec ses parents et ses enfants. En son absence, M. Durandet s'introduit chez lui, avec la complicité d'une baby-sitter.

Mercredi 1^{er} mars. Jacques Viguiier signale la disparition de sa femme à la police. De son côté, M. Durandet fait

part de ses soupçons au commissariat.

Dimanche 5 mars. Jacques Viguiier prend l'avion pour Strasbourg, où il doit donner des cours. Sa mère s'est installée chez lui pour s'occuper des enfants, qui reprennent l'école le lendemain. Elle dort dans le Clic-Clac de Suzy.

Mardi 7 mars. Soirée : Jacques Viguiier revient de Strasbourg et passe chez une maîtresse avant de rentrer chez lui.

Mercredi 8 mars. Matin : M. Viguiier dépose plainte contre X... pour « enlé-

vement et séquestration ». Après-midi : de retour chez lui, il jette dans une déchetterie le matelas du Clic-Clac dans lequel dormait Suzy, et lave les draps.

Découverte du sac à main

Jeudi 9 mars. Une information judiciaire est ouverte. MM. Viguiier et Durandet sont placés sur écoutes. Vers 22 h 30 : M. Viguiier découvre, dissimulé au fond d'une armoire, le sac à main de Suzy. Celui-ci contient, notamment, ses clés.

Vendredi 10 mars. 9 heures : Jacques Viguiier est convoqué à la PJ. L'universitaire est reçu par le commissaire Saby. Vers 14 h 30 : lors de la perquisition conduite chez lui, les enquêteurs découvrent le sac de Suzy. Début de la garde à vue.

Samedi 11 mars. Il est confronté dans la nuit avec Olivier Durandet qui lui révèle sa liaison avec Suzy.

Dimanche 12 mars. Fin d'après-midi : fin de la garde à vue.

Lundi 13 mars. Matin : les objets trouvés de Toulouse enregistrent le portefeuille de Suzy, découvert sur la voie publique par deux policiers. Aucun rapprochement n'est fait avec la disparition. ■

C.D.

Son permis était invalidé depuis douze ans sans qu'il en soit informé

Professionnel de la route, Claude, 51 ans, s'est vu restituer ses points par le ministère de l'Intérieur.

ANGÉLIQUE NÉGRONI

SÉCURITÉ ROUTIÈRE En tant que chauffeur routier, il a sillonné toutes les routes de France durant des années... en toute illégalité. Fin 2009, à l'occasion d'une visite médicale obligatoire pour les détenteurs de permis poids lourds, Claude, 51 ans, a en effet eu la mauvaise surprise d'apprendre que son permis était invalidé depuis 12 ans ! Depuis 1997 et à la suite d'une série d'infractions, il avait en effet perdu ses douze points. La sanction est tom-

bée douze ans plus tard : son permis lui a aussitôt été confisqué. Une catastrophe pour ce professionnel de la route.

« Aujourd'hui commercial dans le secteur des poids lourds et appelé à conduire ces engins, il risquait de perdre son emploi », explique son avocat, M^e Jean-Baptiste Le Dall. De son côté, Claude affirme n'avoir jamais été averti de la perte de son papier rose. « Depuis 2005, il n'avait pas commis une seule infraction et il était même persuadé d'avoir récupéré tous ses points », précise son avocat.

Quant à l'administration, pendant longtemps la situation de cet automobiliste lui a donc échappé. Ce fut notamment le cas en 2004 à l'occasion d'une précédente visite médicale. Sans sourcilier, les services de l'Etat lui avaient renouvelé toutes ses autorisations professionnelles.

Prescription d'un an

Selon l'association 40 Millions d'automobilistes qui a défendu ce chauffeur, cette affaire pose un problème de droit. Juriste de l'associa-

tion, Rémy Josseume demande l'instauration d'une prescription d'une année pour le retrait de points, comme c'est le cas pour toutes les contraventions. Une règle qui pourrait être adoptée à condition que la France s'aligne sur une décision de la Cour européenne des droits de l'homme. « En 1998, les juges européens avaient considéré que ce retrait de points était une peine pénale accessoire. À ce titre, elle peut donc faire l'objet d'un délai de prescription. Or la France lui a toujours conféré la qualifi-

cation de mesure administrative », regrette Rémy Josseume.

Depuis, Claude a récupéré ses douze points. À la suite d'une procédure gracieuse déposée en février dernier devant ses services, le ministère de l'Intérieur lui a très vite restitué son permis.

« Devant les tribunaux, affirme Me Le Dall, l'Etat aurait dû rapporter la preuve qu'il avait informé le contrevenant des sanctions prononcées contre lui. Avec des faits aussi anciens, l'affaire était perdue d'avance. » ■